

Qualification Intermédiaire en Analyse Transactionnelle (Q.I.A.T.)

Manuel

(Version 1 - Janvier 2026)

Depuis le 1^{er} janvier 2026, l'ASSOBAT (Association Belge pour l'Analyse Transactionnelle) a mis en place l'organisation de l'obtention d'une « Qualification Intermédiaire en Analyse Transactionnelle ».

Celle-ci remplace l'ancien Brevet en Analyse Transactionnelle (B.T.A.) et gagne en crédibilité grâce à un processus de validation de l'intégration des concepts et des compétences liées à l'Analyse Transactionnelle.

Elle constitue une étape intermédiaire sur le chemin vers la certification en A.T. (CTA) et vise à valoriser le parcours exigeant déjà réalisé par le candidat ainsi qu'à l'encourager sur son chemin de développement en Analyse Transactionnelle.

1. Conditions d'accès : le candidat doit :

- **Être membre de l'ASSOBAT**, en ordre de cotisation.
- **Avoir suivi 200 heures de formation** en A.T.
- **Avoir rédigé un travail écrit en 4 parties (max 12 pages).**
- **Avoir bénéficié**, au sujet de ce travail écrit, **d'au moins 1 heure de supervision** avec un (P)TSTA.
- **Avoir envoyé un dossier unique à l'ASSOBAT** reprenant le travail écrit et les attestations de participation et de supervision (les noms des formateurs et superviseurs doivent également être précisés).
- **Avoir payé 50 euros** sur le compte de l'ASSOBAT (BE47 7775 9995 5180) avec en communication libre : « Inscription Q.I.A.T. ». Ce montant vise à couvrir symboliquement la moitié des frais liés à la correction du travail écrit. L'autre moitié étant prise en charge par l'ASSOBAT.

2. Contenu du travail écrit.

2.1. Présentation :

Ce travail doit être rédigé sur ordinateur et être présenté dans sa longueur en interligne « 1,5 », à l'exception de la bibliographie et toute transcription mot à mot qui peuvent être présentées en simple interligne.

En dehors de la page de garde et de la bibliographie, le travail ne peut excéder 12 pages. Chacune de ces pages doit être numérotée.

2.2. Les 4 parties de ce travail

Partie A : Décrivez ce que l'analyse transactionnelle a apporté dans votre vie professionnelle et personnelle, ainsi que les perspectives éventuelles découlant des formations en A.T. que vous avez suivies.

Partie B : Décrivez une situation, une demande ou un problème rencontré à l'aide de concepts de l'A.T. (maximum 3 concepts).

Partie C : Répondez aux questions théoriques suivantes :

- Quels sont les différents types de contrats que vous connaissez ? Lesquels privilégiez-vous dans votre contexte professionnel ? Illustrez en reliant vos éléments de réponse à la situation décrite dans le Partie B.
- Quels modèles et concepts (max 3), utilisez-vous pour comprendre les relations interpersonnelles ?

Partie D : Après avoir relu le code éthique, identifiez un point auquel vous pourriez être confronté et expliquez pourquoi. Relier cette réflexion à la partie B.

Nous soulignons ici l'importance de mentionner vos références bibliographiques tout au long de ce travail. Rappelons également qu'avant l'envoi, il doit faire l'objet d'au moins une supervision avec un (P)TSTA.

3. Contenu du Dossier unique de candidature.

Ce dossier unique doit être envoyé à l'adresse de l'ASSOBAT : infoassobat@gmail.com avec en objet « **Dossier unique Q.I.A.T. – Nom + Prénom** ». Il doit comprendre les documents suivants :

- La preuve de paiement de votre cotisation à l'ASSOBAT, pour l'année en cours.
- Les attestations des formations suivies en A.T. précisant le nom et la qualification des formateurs.
- L'attestation d'au moins une heure de supervision en liens avec le travail écrit et précisant le nom et la qualification du superviseur.
- Le travail écrit en 4 parties.
- La preuve de paiement des 50 euros sur le compte de l'ASSOBAT.

4. Suivi de votre candidature

Les étapes suivantes seront alors abordées successivement :

- Un membre de l'O.A. de l'ASSOBAT accusera bonne réception et validera votre dossier unique de candidature.
- L'O.A. de l'ASSOBAT sollicitera un correcteur (P)TSTA n'étant pas intervenu dans votre cursus en A.T. Après accord, celui-ci aura 4 semaines pour corriger votre travail écrit à partir d'une grille de critères standardisés.
- Il vous contactera ensuite pour vous faire un retour quant à sa validation. Celui-ci se fera par mail et sera éventuellement complété d'un échange en visio.
- Une fois le travail écrit validé, l'O.A. de l'ASSOBAT vous délivrera votre attestation.
- Le maintien du titre « Q.I.A.T. » sera conditionné par le paiement annuel des cotisations.

5. Cas particulier pour les personnes actuellement détentrice du B.T.A.

Il a été décidé, lors de l'A.G. du 12 mars 2025 que 2 années seraient accordées aux détenteurs du B.T.A. pour valider une Qualification Intermédiaire en A.T. selon les

éléments mentionnés dans ce manuel. Au-delà du 31 décembre 2027, l'appellation « B.T.A. » sera dès lors supprimée.